

# Fiche de données de sécurité

## Conformément aux règlements 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), et au SGH

Date d'impression 08/08/2013

Révision: 08/08/2013

### 1 Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/établissement.

- **1.1 Identificateur du produit**
- **Nom commercial :** Turbidex™
- **Numéro CAS :**  
12173-10-3
- **Numéro CE :**  
215-283-8
- **1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Aucune autre information pertinente disponible.
- **Application de la substance/la préparation** de matériaux de filtration de l'eau potable
- **1.3 Détails du fournisseur indiqués sur la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant/Fournisseur :**  
Hydro Source LLC  
1501 N. 28th Street  
Harlingen, TX 78550, États-Unis  
Téléphone : 1-956-425-1110
- **1.4 Numéro de téléphone d'urgence :**  
Disponible du lundi au vendredi, entre 8 h 00 et 17 h 00  
1(956)425-1110, télécopieur 1(956)423-4994

### 2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008**



GHS07

Toxicité aiguë 4	H332	Dangereux si inhalé.
Irritations cutanées 2	H315	Cause des irritations cutanées.
Irritations oculaires 2	H319	Cause de graves irritations oculaires.
STOT SE 3	H335	Peut causer une irritation respiratoire.

- **Classification conformément à la directive 67/548/CEE ou à la directive 1999/45/CE**



Xn; nocif

R20 : nocif par inhalation.



Xi irritant

R36/37/38 : irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :** Non applicable.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008**

La substance est classée et étiquetée conformément au règlement CLP.

(Suite à la page 2)

# Fiche de données de sécurité

## Conformément aux règlements 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), et au SGH

Date d'impression 08/08/2013

Révision: 08/08/2013

Nom commercial : Turbidex™

(Suite de la page 1)

- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mot indicateur** Avertissement

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Zéolite-clinoptilolite/Potassium, calcium, aluminosilicate de sodium

- **Déclarations de danger**

H332 Dangereux si inhalé.

H315 Cause des irritations cutanées

H319 Cause de graves irritations oculaires

H335 Peut causer une irritation respiratoire.

- **Énoncés de mise en garde**

P280 Porter une protection des yeux/du visage

P261 Éviter de respirer la poussière.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Au besoin, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé.

- **Description des risques :**

- **Symboles du SIMDUT :**

D2B - Matière toxique ayant d'autres effets toxiques



- **Classement NFPA (échelle 0 - 4)**



Santé = 2

Incendie = 0

Réactivité = 0

- **Classement HMIS (échelle 0 - 4)**



Santé = 2

Incendie = 0

Réactivité = 0

- **HMIS Substances dangereuses pour la santé à long terme**

La substance n'est pas répertoriée.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

(Suite à la page 3)

# Fiche de données de sécurité

## Conformément aux règlements 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), et au SGH

Date d'impression 08/08/2013

Révision: 08/08/2013

Nom commercial : Turbidex™


(Suite de la page 2)

- **VPvB** : Non applicable.

### 3 Composition/information sur les ingrédients

- **3.1 Substances**
- **Description du No CAS**  
12173-10-3 Zéolite-clinoptilolite/Potassium, calcium, sodium  
Aluminosilicate
- **Numéro(s) d'identification**
- **Numéro CE** : 215-283-8
- **Impuretés et additifs stabilisants**  
Présent en-dessous de 0,1 % de quartz/silice cristalline.

CAS : 14808-60-7  
EINECS : 238-878-4

Quartz (SiO<sub>2</sub>)
 Xn R48/20

 STOT RE 2, H373

### 4 Premiers soins

- **4.1 Description des premiers soins**
- **Informations générales** :  
les symptômes découlant d'une intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation** : amener la personne à l'air libre, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après un contact avec la peau** :  
laver immédiatement à l'eau savonneuse et rincer abondamment.  
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- **Après un contact avec les yeux** :  
enlever les lentilles cornéennes s'il y a lieu.  
Rincer les yeux pendant plusieurs minutes avec de l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion** :  
rincer la bouche et boire de l'eau en grande quantité.  
Ne pas faire vomir; demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**  
Aucune autre information pertinente disponible.
- **Dangers** Aucune autre information pertinente disponible.
- **4.3 Indication de toute une attention médicale immédiate et traitement spécial requis**  
Aucune autre information pertinente disponible.

### 5 Mesures de lutte contre les incendies

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.
- **Agents d'extinction inappropriés pour raisons de sécurité** : Aucun.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Aucune autre information pertinente disponible.

(Suite à la page 4)

# Fiche de données de sécurité

## Conformément aux règlements 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), et au SGH

Date d'impression 08/08/2013

Révision: 08/08/2013

Nom commercial : Turbidex™

(Suite de la page 3)

- **5.3 Conseils pour les pompiers**
- **Équipements de protection :**
  - Porter un appareil respiratoire autonome.
  - Porter une tenue de protection intégrale.
- **Autres informations** Aucune autre information pertinente disponible.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Utiliser un appareil respiratoire autonome contre les effets des émanations/de poussières/et d'aérosols.  
Assurer une ventilation adéquate
- **6.2 Précautions environnementales :** Aucune mesure spéciale n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage :**
  - Ramasser par moyen mécanique.
  - Jeter le produit contaminé comme déchets conformément au point 13.
  - Assurer une ventilation adéquate.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
  - Voir la section 7 pour obtenir des Informations concernant la manipulation sans risque.
  - Voir la section 8 pour obtenir des Informations concernant l'équipement de protection personnelle.
  - Voir la section 13 pour obtenir des Informations concernant l'élimination.

### 7 Manutention et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
  - Assurer une ventilation/un échappement adéquat(e) sur le lieu de travail.
  - Dépoussiérage intégral.
  - Empêcher la formation de poussière.
- **Information à propos de la sécurité incendie - et de la protection contre les explosions :** Aucune mesure spéciale n'est requise.
- **7.2 Conditions nécessaires pour garantir la sécurité du stockage, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
  - Éviter l'entreposage des produits à proximité d'une chaleur extrême, de sources d'ignition ou de flammes nues.
  - Assurer la ventilation des conteneurs de stockage.
- **Indications concernant le stockage commun :**
  - Stocker à l'écart des agents oxydants.
  - Stocker à l'écart des denrées alimentaires.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais et au sec dans des conteneurs bien scellés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)** Aucune autre information pertinente disponible.

### 8 Contrôles de l'exposition/Protection personnelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Pas d'autres données disponibles; voir le point 7.

(Suite à la page 5)

# Fiche de données de sécurité

## Conformément aux règlements 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), et au SGH

Date d'impression 08/08/2013

Révision: 08/08/2013

Nom commercial : Turbidex™

(Suite de la page 4)

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### • Ingrédients avec des valeurs limites qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

Le produit ne contient pas de quantités de matières avec des valeurs critiques qui doivent être surveillés sur le lieu de travail.

- **DNEL** Aucune autre information pertinente disponible.
- **PNEC** Aucune autre information pertinente disponible.
- **Informations supplémentaires** : Les listes valides lors de la réalisation ont été utilisées comme base.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### • Équipements de protection personnelle :

##### • Mesures générales de protection et d'hygiène :

Conserver à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux

Enlever immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Ne pas inhaler les poussières/fumées/brouillard.

##### • Protection respiratoire :

Non requise dans des conditions normales d'utilisation.

Utiliser une protection respiratoire pendant le meulage ou la découpe de la matière.

Utiliser un appareil respiratoire autonome approprié lorsque des concentrations élevées sont présentes.

##### • Protection des mains :



gants de protection

##### • Protection oculaire :



lunettes de protection

##### • Protection corporelle : tenues de protection

##### • Limitation et surveillance de l'exposition au sein de l'environnement

Aucune autre information pertinente disponible.

##### • Mesures de gestion des risques

Voir la section 7 pour obtenir de plus amples informations.

Aucune autre information pertinente disponible.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

#### • Informations générales

##### • Apparence :

Forme : granulé

Couleur : jaunâtre

• Odeur : caractéristique

• Seuil olfactif : non déterminé.

(Suite à la page 6)

## Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), et au SGH

Date d'impression 08/08/2013

Révision: 08/08/2013

Nom commercial : Turbidex™

(Suite de la page 5)

· Valeur pH :	non déterminée.
· changement de l'état Point/intervalle de fusion :	indéterminé.
Point/intervalle d'ébullition :	indéterminé.
· Point d'éclair :	non applicable.
· Inflammabilité (solides, gazeux) :	non applicable.
· Température d'inflammation :	non déterminée.
· Température de décomposition :	non déterminée.
· Auto-inflammabilité :	non déterminée.
· Danger d'explosion :	le produit ne présente pas un risque d'explosion.
· Limites d'explosion : Inférieure :	non déterminée.
Supérieure :	non déterminée.
· Pression de vapeur :	non déterminée.
· Densité à 20 °C :	2,2 - 2,4 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	non déterminée.
· Densité de vapeur	non déterminée.
· Taux d'évaporation	non déterminé.
· Solubilité dans/Miscibilité avec l'eau :	Non miscible ou difficile à mélanger.
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	non déterminé.
· Viscosité : Dynamique :	non déterminée.
Viscosité cinématique :	non déterminée.
· 9.2 Autres informations	Aucune autre information pertinente disponible.

### 10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter :  
Pas de décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses  
Puisque le produit est fourni, celui-ci n'est pas en mesure de générer une explosion de poussière; toutefois, l'enrichissement avec de la poussière fine provoque peut causer des risques d'explosion de poussière.
- 10.4 Conditions à éviter Aucune autre information pertinente disponible.
- 10.5 Matières incompatibles : Aucune autre information pertinente disponible.

(Suite à la page 7)

# Fiche de données de sécurité

## Conformément aux règlements 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), et au SGH

Date d'impression 08/08/2013

Révision: 08/08/2013

Nom commercial : Turbidex™

(Suite de la page 6)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux** Fumée d'oxydes métalliques toxique

### 11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **effet irritant primaire :**
- **sur la peau :** irritant pour la peau et les muqueuses.
- **Sur l'œil :** effet irritant.
- **Sensibilisation :** aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité à doses répétées :** susceptible de causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

### 12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** aucune autre information pertinente disponible.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Aucune autre information pertinente disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune autre information pertinente disponible.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente disponible.
- **Autres informations écologiques :**
- **Remarques générales :** en général non polluant pour l'eau
- **12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**
- **PBT:** non applicable.
- **VPvB :** non applicable.
- **12.6 Autres effets indésirables** Aucune autre information pertinente disponible.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation**  
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères. Peuvent être réutilisés après le retraitement.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** l'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

### 14 Informations relatives au transport

- |  |     |
|--|-----|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.1 Numéro ONU</b></li> <li>• <b>DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA</b></li> </ul>                     | s.o |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.2 Nom d'expédition ONU approprié</b></li> <li>• <b>DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA</b></li> </ul> | s.o |

(Suite à la page 8)

## Fiche de données de sécurité

### Conformément aux règlements 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), et au SGH

Date d'impression 08/08/2013

Révision: 08/08/2013

Nom commercial : Turbidex™

(Suite de la page 7)

- |  |                 |
|--|-----------------|
| <b>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>  |                 |
| · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA  |                 |
| · Classe   | s/o             |
| <b>· 14.4 Groupe d'emballage</b>   |                 |
| · DOT, ADR, IMDG, IATA   | s/o             |
| <b>· 14.5 Dangers environnementaux :</b>   |                 |
| · Polluant marin :   | non             |
| <b>· 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>   | non applicable. |
| <b>· 14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> | non applicable. |
| <b>· « Règlement type » de l'ONU :</b>   | -               |

## 15 Informations réglementaires

- 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement/législation spécifique pour la substance ou le mélange
- États-Unis (É.-U.)
- SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act)

**· Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :**

La substance n'est pas répertoriée

**· Section 313 (listes de produits chimiques toxiques spécifiques) :**

La substance n'est pas répertoriée

**· TSCA (Toxic Substances Control Act) :**

La substance n'est pas répertoriée

**· Proposition 65 de la Californie :**

- produits chimiques reconnus pour causer le cancer :  
présents en infimes quantités.

14808-60-7 Quartz (SiO<sub>2</sub>)

14464-46-1 cristobalite

**· Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez la femme :**

la substance n'est pas répertoriée

**· Produits chimiques connus pour causer une toxicité reproductive chez l'homme :**

la substance n'est pas répertoriée

**· Produits chimiques connus pour avoir des effets toxiques sur le développement :**

la substance n'est pas répertoriée

**· Catégories d'agents cancérigènes**

**· Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement (« Environmental Protection Agency » ou « EPA »)**

La substance n'est pas répertoriée

(Suite à la page 9)



# Fiche de données de sécurité

## Conformément aux règlements 1907/2006/EC (REACH), 1272/2008/EC (CLP), et au SGH

Date d'impression 08/08/2013

Révision: 08/08/2013

<b>Nom commercial : Turbidex™</b>
-----------------------------------

(Suite de la page 8)

<b>• CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)</b>
---

La substance n'est pas répertoriée
------------------------------------

<b>• Valeur limite d'exposition (TLV) établie par l'ACGIH</b>
---

La substance n'est pas répertoriée
------------------------------------

<b>• NIOSH-Ca (National institute for occupational safety and health) (Institut national de la santé et de la sécurité professionnelles)</b>
--

La substance n'est pas répertoriée
------------------------------------

<b>• OSHA-Ca (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)</b>
---

La substance n'est pas répertoriée
------------------------------------

<b>• Canada</b>
-----------------

<b>• Liste intérieure des substances (LIS) du Canada</b>
--

La substance n'est pas répertoriée
------------------------------------

<b>• Liste de divulgation des ingrédients canadienne (limite de 0,1 %)</b>
--

La substance n'est pas répertoriée
------------------------------------

<b>• Liste de divulgation des ingrédients canadienne (limite de 1%)</b>
---

La substance n'est pas répertoriée
------------------------------------

<b>• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique</b> : une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.
--

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, ces indications ne constituent pas une garantie quant aux propriétés spécifiques du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**• Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

DOT : Département des transports des États-Unis

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists EINECS (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) :

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (CAS) :

Chemical Abstracts Service (une division de l'American Chemical Society)

NFPA : National Fire Protection Association (États-Unis)

HMIS : Système d'identification des matières dangereuses (États-Unis)

SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)

DNEL : Dose dérivée sans effet (REACH)

PNEC : Concentrations estimées sans effet (REACH)

**• Sources**

FTSS préparée par :

ChemTel Inc.

1305 North Florida Avenue

Tampa, Floride, États-Unis 33602-2902

Numéro sans frais en Amérique du Nord 1-888-255-3924 International : +(0)1 813-248-0573

Site Web : [www.chemtelinc.com](http://www.chemtelinc.com)